



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique économique

Question au Gouvernement n° 1655

Texte de la question

LOI POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Madame la secrétaire d'État à l'outre-mer, en raison de la remise en cause de dispositifs votés en 2003 pour quinze ans ainsi que de leurs conséquences financières, la loi pour le développement économique des outre-mer a été examinée en urgence et promulguée le 27 mai 2009. Aujourd'hui, les entreprises locales, les investisseurs, qui s'inscrivaient, grâce à la loi Girardin, dans une dynamique durable de développement, sont toujours dans l'attente de l'application d'une loi dont l'objectif était de donner un nouvel élan à l'économie de nos régions. Or, cinq mois plus tard, nous constatons que la publication des décrets d'application est toujours envisagée entre septembre et décembre 2009 - si l'on se réfère aux informations juridiques de Légifrance.

N'a-t-on pas, à un moment, confondu vitesse et précipitation ?

M. Patrick Lemasle. Très bonne question !

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Aujourd'hui, dans une période de crise marquée par l'accélération des dépôts de bilan et par la dégradation du marché du travail dont les premières victimes sont les jeunes, les entrepreneurs s'inquiètent de ce vide juridique.

Le flou juridique doit-il persister, alors que notre économie s'effondre et que les problèmes de pouvoir d'achat ne sont pas résolus ?

Faute de réponses précises à ces questions-clés, le système se bloquera, et l'impact de ce blocage sera tout aussi catastrophique que celui des mouvements sociaux du début d'année.

Arrêtons de légiférer, et agissons dans l'intérêt de nos entreprises, de nos jeunes, de nos compatriotes ! L'outre-mer, que vous semblez connaître, ne peut plus et ne veut plus attendre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous mettre tout en oeuvre pour que la LODEOM soit applicable dans son ensemble ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, secrétaire d'État chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *secrétaire d'État chargée de l'outre-mer*. La loi pour le développement économique des outre-mer est, vous l'avez dit, une loi importante pour les territoires. Adoptée dans le contexte que nous connaissons, celui de la crise sociale, elle permettra de promouvoir une conception nouvelle, celle d'un développement concentré sur des activités porteuses d'avenir. Elle vise à favoriser l'emploi, à soutenir la construction de logements sociaux et à mieux tenir compte des besoins de nos compatriotes en matière de continuité territoriale.

Certaines dispositions sont déjà entrées en application.

Mme Annick Girardin et Mme Jeanny Marc. Non !

Mme Marie-Luce Penchard, *secrétaire d'État*. Vous le savez, le plan Corail a en effet été lancé pour accompagner les entreprises mises en difficulté par la crise sociale. Nous avons créé le fonds exceptionnel d'investissement prévu par la LODEOM, et quatre-vingt-six opérations de financement d'équipements publics ont été financées.

Mais, vous avez raison, beaucoup de textes restent à signer : quarante mesures d'application en tout, qui feront

l'objet d'une vingtaine de décrets. Le Premier ministre vient d'annoncer la signature du décret relatif à la bagasse, auquel je vous sais particulièrement attachée : il permettra notamment aux planteurs de la Guadeloupe de bénéficier d'une rémunération complémentaire de 6 millions d'euros dès la prochaine campagne sucrière. Dix décrets sont en consultation depuis une semaine au sein des collectivités locales : je pense notamment au décret sur le nouveau régime d'exonération des charges, au décret sur l'apurement des dettes, aux trois décrets sur le logement - qui comportent notamment le " Scellier outre-mer ". Leur signature est prévue aux alentours du 10 novembre.

Trois décrets font l'objet de discussions interministérielles et devraient être pris avant la fin du mois d'octobre : ils concernent les secteurs prioritaires des zones franches globales d'activité, l'aide au fret et la rénovation hôtelière.

Ainsi, la LODEOM devrait être applicable dès la fin de l'année.

M. le président. Votre temps de parole est épuisé.

Mme Marie-Luce Penchard, secrétaire d'État. Mais je voudrais que, comme moi, vous considériez que ce texte...
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

M. le président. Merci.

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1655

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 octobre 2009